



Commune de Manonville

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL D'OCTOBRE 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 Octobre 2020 :

Présents : DOHR Hervé, FABIÉ Carine, GROSJEAN Véronique, GUENSER Michel, LEMOY Odile, LOISIL Vincent, MARCHAL François, Maud THIERY, Nicolas LECOMTE.

Excusés : WILLAUME Elvire, Claude BERNARD.

1 – PRESENTATION AU CONSEIL DE LA NOUVELLE SECRETAIRE DE MAIRIE.

Mme Sandrine HERMANN, la nouvelle secrétaire de mairie, a été présentée à l'ensemble de l'équipe municipale. Ses horaires de travail et de l'ouverture de la mairie sont :

Les mardis de 8H30 à 12H et de 13H à 16H30.

Les vendredis de 14H à 19H.

2 – TOUR DE TABLE

L'objectif de ce tour de table est de permettre aux conseillers de partager leurs idées en terme de travaux, d'organisations d'événements et d'embellissement du village. Les grands axes retenus seront étudiés lors de prochaines réunions, afin d'en définir les priorités (traversée principale du village et de la rue de la fontaine et stationnement ; réfection de la Salle des Chapelines ; aménagement du Réhaut-Moulin ; local de la MJC ; réhabilitation de l'ancien lavoir ; faire vivre le village : photos des villageois, journée des Associations, bal guinguette ; places dépose-minute pour les bénéficiaires de la crèche ; entretien des haies ; chemins pour les promeneurs ; récupérateurs d'eau de pluie des bâtiments publics ; bac à composte au cimetière ; boîte à idées, etc...)

3 – POTEAU FAUBOURG SAINT CLAUDE

Lors de la modification de l'éclairage public dans ce secteur, le câble alimentant le dernier luminaire a été fixé sur un poteau intermédiaire (au droit du n°17) appartenant à ORANGE, qui a mis en demeure la commune de retirer ce câble, évoquant les risques encourus par leurs techniciens lors de futures interventions.

Une proposition de rehausse du câble sera soumise à ORANGE. Si cette modification est applicable, cela éviterait une dépense de 800 €.

4 – SAPIN DE NOEL

Afin d'éviter la coupe d'un sapin dans la forêt communale, le conseil décide cette année de couper un arbre dans la zone située à l'arrière du cimetière où des travaux de déblaiement sont à prévoir en vue de la réfection de la clôture.

5 – FIBRE OPTIQUE

La société LOSANGE en charge de l'installation de la fibre optique, demande l'autorisation au maire d'installer 11 poteaux sur la route de Minorville et 36 sur celle de Martincourt afin de procéder au raccordement. Le maire n'a pas donné son accord. Le cahier des charges établi à l'origine prévoyait un passage souterrain entre chaque commune du département, considérant l'impact environnemental engendré par cette artère aérienne.

Avec le soutien de M. Philippe HENNEBERT, Maire de Minorville, concerné par le même problème sur sa commune, cette affaire a été relatée au Conseil Régional en sollicitant l'intervention de Mme Elisabeth POIRSON Conseillère Régionale.

6- PLUI-H.

Le maire informe le conseil de l'avancement du projet intercommunal qui sera soumis à une consultation publique fin 2020 début 2021.

7- CR COMMISSION ANIMATION.

La commission a rencontré les membres de La Manonvilloise le 25 septembre pour une mise au point sur les manifestations communes : Feux de la Saint-Jean, soirée animée par l'association et règlement de la SACEM par la commune – Apéritif offert par la commune pour le 14 juillet et possibilité d'un bal le soir – Char et remorque prêtés par la commune pour la Saint-Nicolas, animation assurée par la Manonvilloise – Chasse aux œufs prévue par la commune – Idée à développer concernant la fête patronale (renseignements à prendre sur la possibilité d'une fête foraine).

Une prise de contact avec les Jeunes entre 13 et 17 ans a lieu le 3 octobre, suivie prochainement par l'assemblée générale ordinaire de l'Association des Jeunes Manonvillois pour relancer activement l'association ou le cas échéant la dissoudre.

8 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Une demande pour enlever la citerne enterrée dans le jardin de la crèche est à prévoir rapidement pour des raisons de sécurité.
- ✓ La commune a acheté un souffleur à feuilles d'un montant de 351€.
- ✓ La CCTT va réaliser un préau dans le jardin de la crèche et autres travaux d'aménagement.
- ✓ Le maire informe de sa décision du maintien des poursuites judiciaires envers l'Association du Sanctuaire Animal implanté sur la commune pour construction de bâtiments sans autorisation préalable.
- ✓ La mairie et La Manonvilloise informent la population qu'en raison des interdictions de rassemblements de plus de 30 personnes dues à la pandémie, il n'y aura pas de fête d'Halloween ni de fête de Saint-Nicolas ni de soirée Beaujolais cette année. Si les restrictions sont levées au printemps prochain, l'association envisage une sortie au salon de l'agriculture pour fêter leurs 10 ans.

La séance est levée à 23h50. Le conseil se réunira le 6 novembre prochain.